



## **REPORTING FINANCIER BP Aura #66**

**31 mars 2026**



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE .....</b>	<b>3</b>
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ? .....</i>	3
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ? .....</i>	4
<b>2. VISION D'ENSEMBLE .....</b>	<b>5</b>
<b>3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE .....</b>	<b>5</b>
3.1. <i>Vision dynamique .....</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée .....</i>	6
<b>4. LES CREDITS.....</b>	<b>6</b>
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique .....</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	8
<b>5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS.....</b>	<b>9</b>
5.1. <i>Le Ratio Brut .....</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier .....</i>	10



*Chères Epargnantes, chers Epargnants,*

*On reparle un peu de transition énergétique, surtout en ce moment avec la « redécouverte » de la nécessaire sortie des énergies fossiles, et le plan d'électrification gouvernemental, mais encore très peu de transition hydrique.*

*Or l'étude que nous avons réalisée sur la fragilité hydrique des entreprises est inquiétante. Les épisodes de sécheresse estivale vont devenir de plus en plus fréquent, voire récurrent à partir de 2035, surtout en territoires argileux.*

*C'est maintenant qu'il faut agir, les solutions de sobriété hydrique sont souvent simples et peu coûteuses ; c'est un axe prioritaire pour la Banque des Transitions Energétique, hydrique et environnementale. Sensibilisation des dirigeants, mise en relation avec des partenaires qualifiés, financement des investissements, nous essayons de dupliquer sur l'eau ce que nous avons bien su faire sur l'énergie.*

*C'est utile et passionnant., c'est notre raison d'être,*

*Pierre-Henri*

*- Pierre-Henri GRENIER –*

*Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA*

*PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre formulaire en ligne pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.*

# 1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

## 1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

## 1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

## 1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

#### **1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?**

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

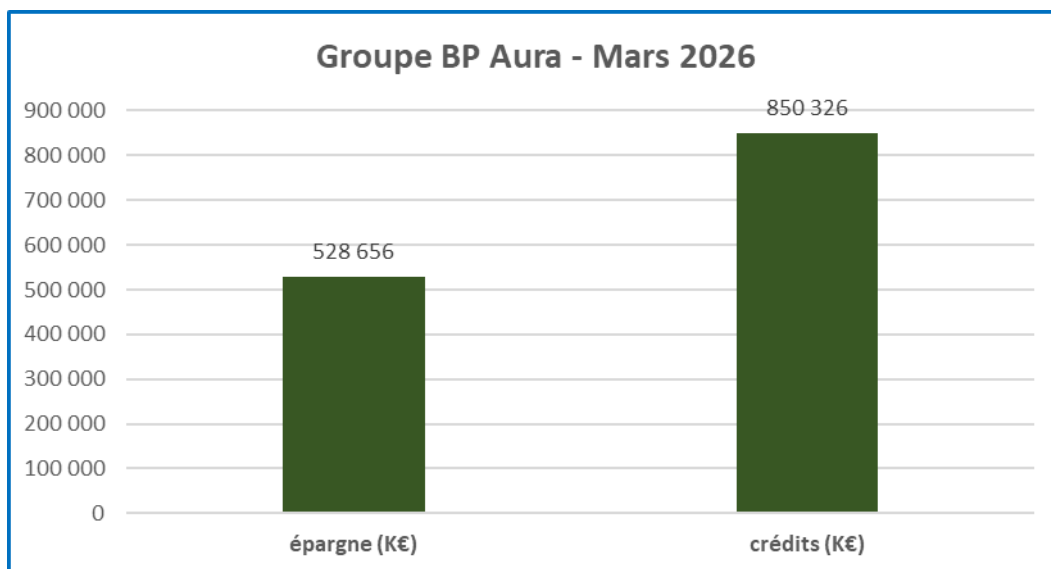
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

#### **1.5. Quand est publié ce reporting financier ?**

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

## 2. Vision d'ensemble

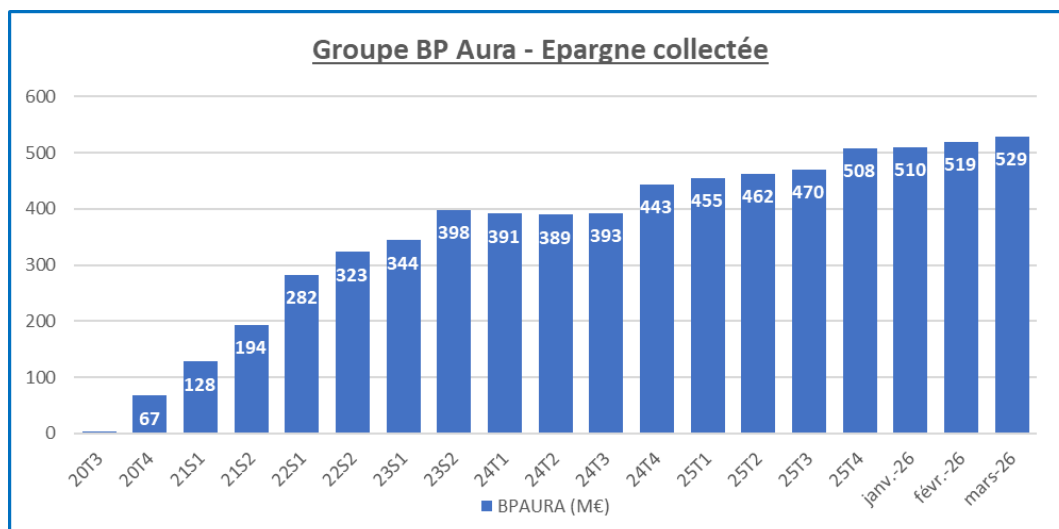
A fin mars 2026, l'épargne collectée s'est élevée à 529 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 850 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



## 3. L'épargne collectée

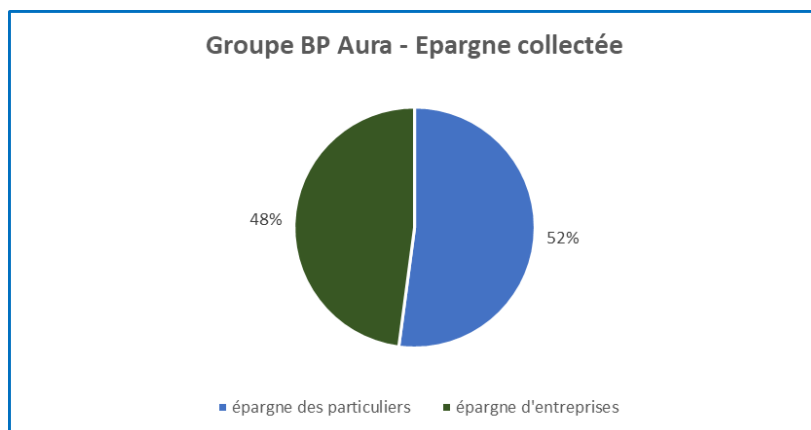
### 3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 83 287 ; les montants collectés s'établissent à 529 millions d'euros à fin mars 2026, notamment grâce à l'épargne d'entreprises.



## 3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 52% et auprès d'entreprises pour 48%.



La dynamique est plus nette sur les Comptes à terme d'entreprise alors que la collecte des ménages est plutôt en retrait :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	87 924 506 €	6 754 299 €	-6 824 649 €	87 854 156 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	159 031 990 €	12 003 041 €	-9 388 268 €	161 646 763 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	4 135 894 €	1 296 725 €	-639 €	5 431 980 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> <sup>1</sup>	20 345 493 €	844 009 €	-680 890 €	20 508 613 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	247 620 599 €	8 461 000 €	-2 867 000 €	253 214 599 €
<b>TOTAL</b>	<b>519 058 482 €</b>	<b>29 359 074 €</b>	<b>-19 761 445 €</b>	<b>528 656 111 €</b>

<sup>1</sup> Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

## 4. LES CREDITS

### 4.1. Note méthodologique

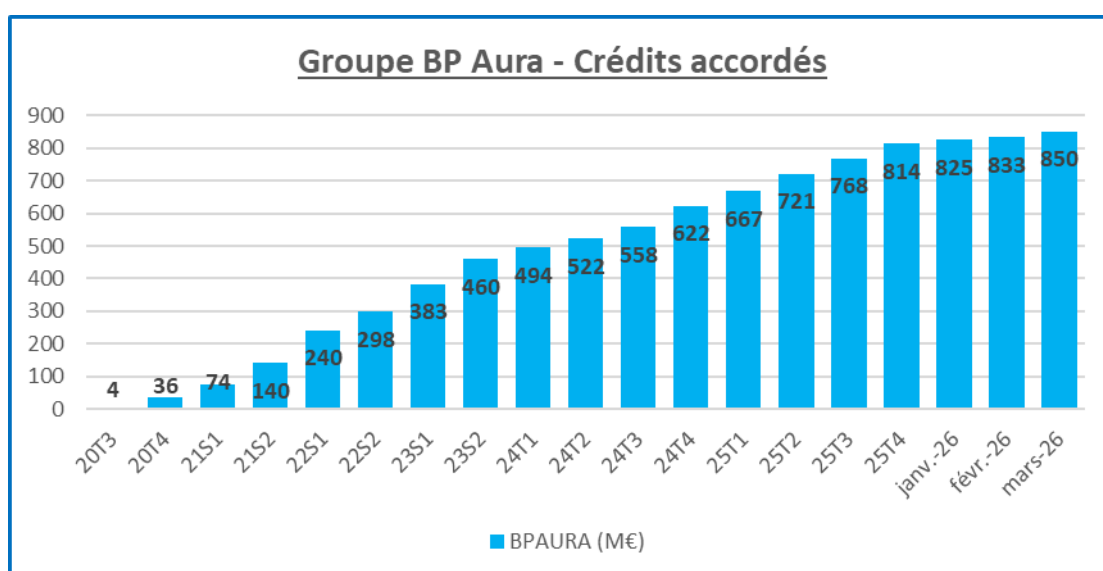
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

## 4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

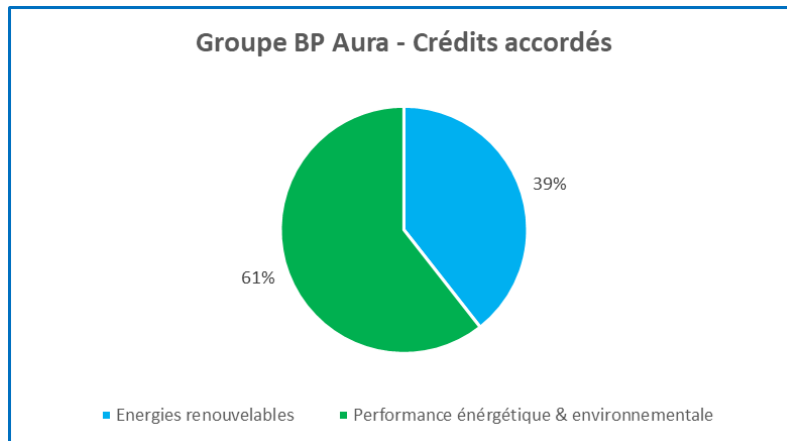
Les crédits sont en augmentation constante et témoignent d'une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes, soutenus par l'accompagnement de la BTE à leur égard (notamment via notre réseau d'entreprises partenaires).



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	334 989 955 €	7 662 863 €	-7 472 224 €	335 180 594 €
Acquisition immobilière	54 815 675 €	519 150 €	-427 785 €	54 907 040 €
Construction	105 370 430 €	6 795 077 €	-92 524 €	112 072 983 €
Rénovation Energétique	161 922 739 €	5 843 107 €	-2 820 386 €	164 945 461 €
Mobilité	125 407 173 €	8 907 469 €	-2 812 942 €	131 501 701 €
Transition d'activité	50 447 467 €	0 €	1 271 103 €	51 718 570 €
Autres	-	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>832 953 440 €</b>	<b>29 727 667 €</b>	<b>-12 354 757 €</b>	<b>850 326 349 €</b>

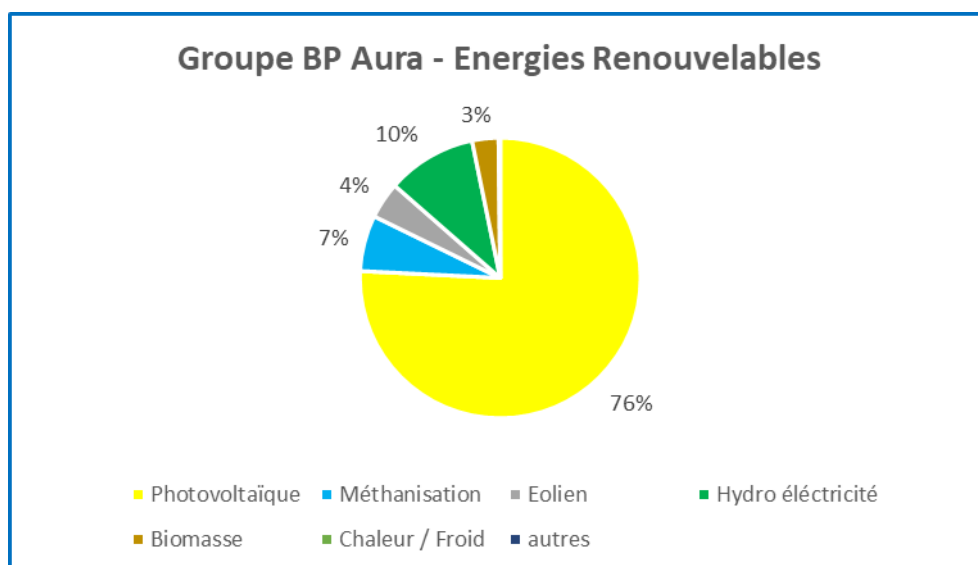
### 4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 39% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 61%.

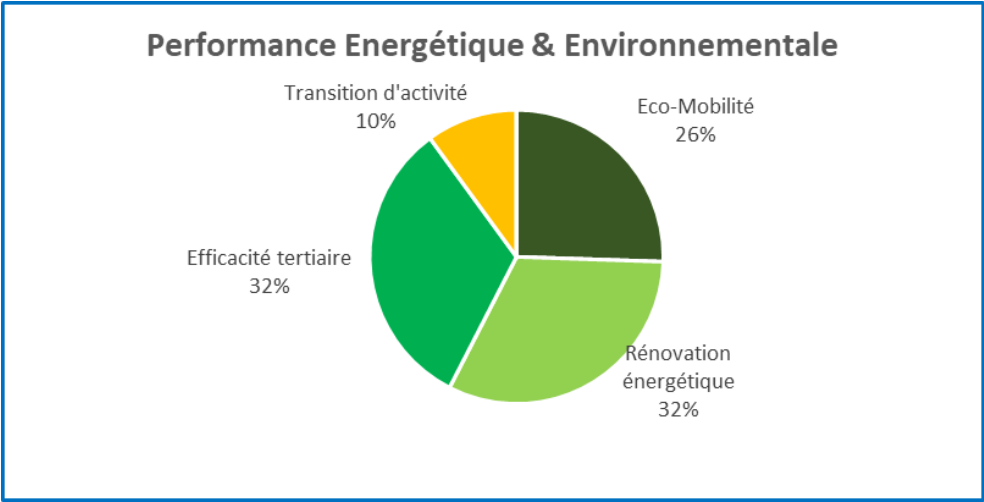


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 15 814 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 76% du montant des projets financés, contre 10% pour l'hydro-électricité, 4% pour les projets éoliens, 7% pour des projets de méthanisation, et 3% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (26%), rénovation énergétique (32%), performance énergétique des entreprises (32%), et la transition énergétique (10%).

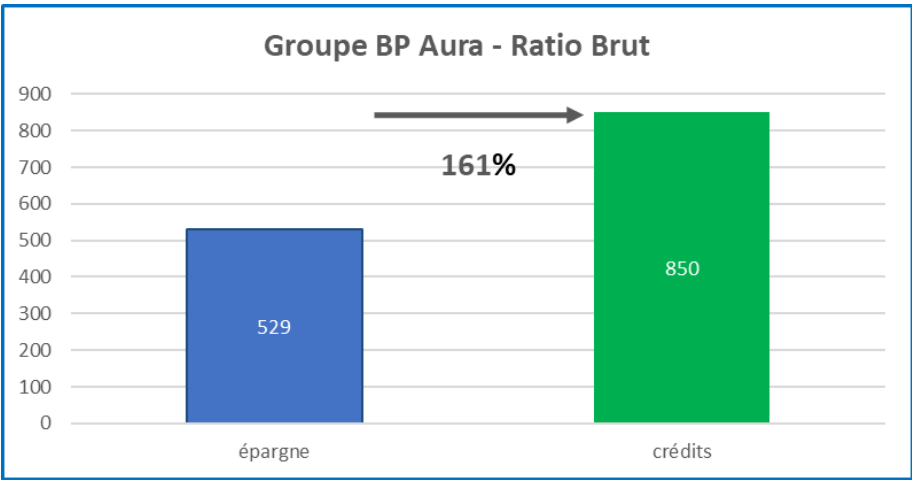


## 5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

### 5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 161% à fin mars 2026.



## 5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 125% à fin mars 2026.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

